



DEMANDE D'INSPECTION DE LOGEMENT

Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements N° 03-096
ville.montreal.qc.ca/reglements

DEMANDEUR/DEMANDERESSE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Jour :

Soir :

Courriel :

COCHEZ LE(S) PROBLÈME(S) CONSTATÉ(S) :

Blattes/
Coquerelles

Souris
Rats

Moisissure

Punaises
de lit

Chauffage

Escaliers
et balcons

Eau chaude

Équipement
de plomberie

Encombrement
de sortie
d'urgence

AUTRES PROBLÈMES CONSTATÉS :

Avez-vous avisé votre propriétaire au sujet de l'état de votre logement ?

Oui

Non

PROPRIÉTAIRE / REPRÉSENTANT

Nom :

Adresse :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Signature :Date :

Demandeur/Demanderesse

Consultez le cheminement type d'une requête au verso.

CHEMINEMENT TYPE D'UN DOSSIER D'INSPECTION

- ① Dépôt de la demande d'inspection de logement;
- ② Analyse du contenu de la demande et prise de rendez-vous pour visite d'inspection; La prise de rendez-vous s'effectue dans les jours suivants le dépôt de la demande d'inspection;
- ③ Visite d'inspection pour constatation de non-conformités au Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096);
- ④ Demande de correctifs si requis;
- ⑤ Visites d'inspection en vue de la constatation des correctifs;
- ⑥ Amorce de procédures judiciaires, le cas échéant.

Direction du développement du territoire
Bureau des permis et de l'inspection
405, avenue Ogilvy, bureau 111



Parc



514 868-3509



ville.montreal.qc.ca/vsp



vspe-inspections@ville.montreal.qc.ca

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
